

ANNEXE

Débat: pour ou contre le vote obligatoire?

Ce document vous permet d'imprimer facilement les différents éléments dont vous aurez besoin pour organiser l'activité, à savoir :

• Corpus documentaire relatif au vote obligatoire



Corpus documentaire

Sur le site www.vie-publique.fr : <u>Le droit de vote : une obligation pour certains pays</u>

Pour ou contre le vote obligatoire - Le Drenche (2022)

<u>Débat citoyen : Faut-il rendre le vote obligatoire ?</u> Par Olivier Godard - L'éléphant junior (2022)

L'abstention témoigne toujours des carences et des limites de la démocratie. Elle est d'autant plus préoccupante, en France, qu'elle s'accroît de manière soutenue. Pour les élections européennes, son taux est passé en trente ans de 39 % à 59 %. Pour les législatives, en vingt ans, elle a augmenté de 20 points. Les enquêtes le disent bien : ce sont surtout les plus défavorisés qui s'abstiennent. Ils ne votent pas parce qu'ils n'attendent rien de la politique. Ils pensent que les acteurs politiques ne s'intéressent pas à eux ; et les politiques s'intéressent peu à eux parce qu'ils savent qu'ils ne votent pas. Il faut sortir de ce cercle vicieux.

(...) Une mesure simple, même si elle ne prétend évidemment pas résoudre tous les maux, pourrait mettre fin à l'abstention : le vote obligatoire. Le concept n'est pas nouveau. Sa première application remonte à 1862. Il est pratiqué dans plusieurs pays, au Brésil, en Bolivie, en Australie, par exemple et, en Europe, chez nos voisins, en Italie, en Grèce, en Belgique. (...) Evidemment, nous entendons d'ici les objections : le droit de vote est une liberté, dont on peut user, ou non. Pourquoi transformer la liberté en contrainte ? N'avons-nous pas assez d'obligations tous les jours, sans en ajouter une de plus ? Nous répondons ici : le vote est un droit, c'est aussi un devoir. Y renoncer, se résigner à l'abstention et, actuellement, à sa montée, c'est contribuer à une régression. Par ailleurs, l'obligation n'est pas forcément contraire à la liberté. Depuis les débuts de la Troisième République en France, l'école est obligatoire. Est-ce un obstacle à la liberté ? Non, bien au contraire, cette obligation permet de former les enfants et d'en faire des citoyens responsables. L'école contribue à la formation du citoyen, elle est obligatoire. Pourquoi le vote, qui constitue l'expression du citoyen, ne pourrait-il l'être lui aussi ? Bref, le vote obligatoire, c'est comme l'école obligatoire : c'est la République (...) En même temps que l'on fera du vote une obligation, il convient que les autorités prennent les mesures pour en faciliter l'exercice, par exemple en favorisant le vote par procuration ou par Internet, pour toutes les personnes empêchées, en situation de handicap, en déplacement fréquent, etc. En rouvrant ce débat, qui pourrait être l'occasion de faire œuvre de pédagogie, nous rouvrons en même temps



celui sur la prise en compte du vote blanc, car si les citoyens prennent la décision de s'exprimer de cette façon, il faut que leur choix soit comptabilisé, et non pas laissé de côté ou confondu avec les votes nuls.

Qui dit obligation dit sanctions. Selon nous, celles-ci doivent être légères, raisonnables et pédagogiques. Nous excluons les pénalités financières, qui reviendraient à tenter de faire payer les plus pauvres – une fois de plus –, et les pénalités civiques, qui retirent des droits, au lieu d'en octroyer davantage. S'il faut des sanctions, leur forme reste à définir, ce qui appelle réflexion et débat.